

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre de la Justice concernant le transfèrement d'individus radicalisés à la prison d'Ittre

Inaugurée le 11 avril 2016, la section D:Rad-ex de la prison d'Ittre est une aile spécialisée exclusivement réservée aux détenus radicalisés dont le potentiel de contamination des autres détenus est jugé préoccupant.

Bien qu'il s'agisse de cellule de "dernier recours" pour cette catégorie d'individus, les organisations représentatives du secteur pénitentiaire s'interrogent sur le fait que six mois après son entrée en fonction, la section ne compte à ce jour que quatre prisonniers, alors que la capacité totale s'élève pourtant à 20 places. Une explication trouverait néanmoins sa source sur le temps nécessaire relativement long pour effectuer un screening efficace et approfondi des détenus potentiellement transférables.

Par ailleurs, votre cabinet a récemment indiqué que parallèlement à ce screening, plusieurs équipes spécialisées formées en déradicalisation pourraient être prochainement envoyées dans plusieurs établissements du pays.

1. a) Pouvez-vous m'éclairer sur les modalités et la nature du screening effectué par les différentes directions pénitentiaires?

b) À la lumière de cette analyse, des détenus pourraient-ils prochainement faire l'objet d'un transfèrement à la prison d'Ittre?

2. Pouvez-vous m'informer plus en détail sur le nombre d'équipes spécialisées en déradicalisation que votre département envisage de déployer, ainsi que leur composition, leurs moyens d'action et les établissements concernés?

3. Qu'en est-il de la situation dans la seconde section D:Rad-ex, installée au sein de l'établissement pénitentiaire de Hasselt?

Koen GEENS, ministre :

1a) La coordination et l'exécution du screening des détenus en vue de leur placement dans une section spécialisée sont assurées par le service psychosocial (SPS) central, de la Direction Générale Etablissements pénitentiaires (EPI) en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (la direction, le SPS local et les services de police et de sécurité). Le SPS central procède au screening à la demande de la cellule Extrémisme. Le directeur général et la direction régionale décident en dernière instance, sur avis du SPS et de la cellule Extrémisme, du transfert d'un détenu vers une section spécialisée.

1b) Le screening précité s'est traduit à ce jour par le placement de 14 détenus dans la section D-Rad:ex à Iltre.

2) Compte tenu de l'augmentation du nombre de détenus liés au terrorisme et de l'approche pertinente les concernant, des formations spécifiques et un encadrement approprié sont absolument nécessaires. Afin d'encadrer et d'accompagner de manière adéquate les détenus présentant un profil de 'radicalisé', le personnel de surveillance, les membres du SPS et les membres de la direction ont reçu une formation approfondie de manière à ce que les sections D-Rad:ex se transforment en centres d'expertise. La formation (5 jours) du personnel de surveillance a eu lieu à l'automne 2015, de même que les formations pour les directions (7 jours) et pour le SPS (9 jours). Les deux jours de formation supplémentaires pour le SPS concernent une formation sur l'évaluation des risques (Vera 2) permettant d'estimer le risque d'extrémisme violent.

En 2016, la DG EPI a souhaité continuer à investir dans la formation et tente de créer, au travers de la formation du personnel, un environnement de détention permettant le désengagement (et la déradicalisation). La formation spécialisée en matière de lutte contre la radicalisation dans les prisons sera à nouveau organisée en 2016 pour les membres du SPS et les membres de la direction. Un programme de formation sera établi qui s'adressera spécifiquement au personnel des sections D-Rad:ex, aux équipes satellites et aux autres membres du personnel dans les prisons où séjournent des détenus liés au terrorisme. Il s'agit des formations suivantes : résilience mentale, intervision pour dirigeants, gestion de crise, gestion du changement, train the trainer first speaker et entrée sécurisée. Il sera en outre également investi dans l'organisation d'une formation poussée pour conseillers islamiques et dans la manière d'analyser, de décortiquer, voire de réfuter des discours problématiques. Afin de donner à tous les membres du personnel de la DG EPI des connaissances de base en matière de radicalisation, la DG EPI prévoit de développer et de proposer un module e-learning adapté.

En annexe, l'honorable Membre trouvera, chaque fois pour les années 2015 et 2016, le nombre de personnes formées ainsi que la répartition par année des personnes formées par type de prison (D-Rad:ex, satellite ou les autres prisons). Enfin, il pourra également y consulter les chiffres concernant les membres du SPS et les membres de la direction qui auront été formés à la fin de l'année 2016 (donc 2015 + 2016).

3) Actuellement, 9 détenus séjournent dans la section D-Rad:ex à Hasselt.